

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 8/08/2018	Dossier complet le : 08/08/2018	N° d'enregistrement : 8018. ARA.DP-1451

1. Intitulé du projet

Création de parking ouvert au public, adjacent à un magasin LIDL sur la commune de Bonson (42).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique
Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale
Dénomination ou raison sociale : **SNC LIDL**
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : **Thibaut BARTH - Responsable Développement Immobilier**
RCS / SIRET : **343 262 622 049 01** Forme juridique : **Société en nom collectif**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique 41 Sous catégorie a	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus. Le projet prévoit la création de 131 places de parking ouvertes au public.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition
Le projet consiste en la création d'un parking attenant à un magasin LIDL sur la commune de Bonson (42).
Le parking permettra d'accueillir 131 places dont 3 places pour les personnes à mobilités réduite (PMR), 3 places famille et 13 places pour les véhicules électriques.

La parcelle n°2 est occupée par une station-service et un garage automobile qui n'est plus en activité mais dont les installations sont encore présentes.
Les parcelles n°3 et n°4 sont occupées par un terrain en friche où un bâtiment est partiellement en ruine (sur la parcelle n°4).
Les parcelles n°5 et n°6 sont occupées par des habitations.

Les bâtiments existants sur la zone du projet seront démolis.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet de de renforcer l'offre commerciale en déplaçant le magasin LIDL actuel (ZAC des Javelottes), afin d'améliorer le confort des clients et des employés et permettre de répondre à la demande d'un choix toujours plus important du consommateur.

Le projet sera adapté à la clientèle (places pour PMR, familles et véhicules électriques), et aux exigences de gestion des eaux pluviales, avec la présence d'un bassin paysager d'infiltration d'un volume de 103,5 m³, la présence des pavés drainants - Evergreen dont le volume de gestion des eaux correspond à 207 m³ et un bassin de rétention souterrain qui permettra de gérer 80 m³ d'eaux pluviales.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La parcelle n°2 est occupée par une station-service et un garage automobile qui n'est plus en activité mais dont les installations sont encore présentes.

Les parcelles n°3 et n°4 sont occupées par une friche où un bâtiment est partiellement en ruine (sur la parcelle n°4).

Les parcelles n°5 et n°6 sont occupées par des habitations.

Les bâtiments existants sur la zone du projet seront démolis.

Suite au contrôle de la qualité environnementale du sol et des eux souterraines (Annexe 8), il est préconisé de prévoir l'abandon et le rebouchage de l'ouvrage d'accès à la nappe présent sur la parcelle AN n°2 suivant les règles de l'art (norme NFX 10 999), avec si besoin déclaration auprès des autorités concernées ;

L'ensemble des cuves aériennes ou enterrées, installations pétrolières et tuyauterie devra être vidangé, nettoyé, dégazé puis évacué par une société spécialisée. En dehors des zones des points chauds, des prélèvements fonds de fouilles devront être réalisés afin de vérifier la qualité des terres sous-jacentes.

Des travaux de dépollution sont à prévoir pour supprimer les sources concentrées et garantir la compatibilité de l'état du site avec le projet d'aménagement, ce que LIDL s'engage à faire.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet de parking attendant au magasin LIDL permettra d'accueillir 131 places dont 3 places pour les personnes à mobilités réduite (PMR), 3 places famille et 13 places pour les véhicules électriques.

Le parking restera la propriété de LIDL lors de l'exploitation du magasin. Celui-ci sera entretenu par son propriétaire.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'une Demande de Permis de Constuire.

Le Dossier Loi sur l'Eau est en cours de réalisation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
-Places de parking (A)	(A) 131 places
-Surface du bâtiment magasin LIDL (B)	(B) 2 484 m ²
-Surface imperméabilisée (voiries, cheminements piétons, parking) (C)	(C) 3 386m ²
-Places de stationnement et voiries en surfaces drainantes (pavés, Evergrena) (D)	(D) 1 379 m ²
-Espaces verts (F)	(F) 3 106 m ²
-Superficie total de la parcelle (G)	(G) 10 355 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue de la Marie
42160 BONSON

Parcelle cadastrale:
Section AN n° 2, 3, 4, 5, 6 et 7.

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 21' 79" 33 Lat. 45° 52' 29" 56

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet est située au sein de la Znieff de type II "Plaine du Forez" (Identifiant n°820002499). Aucune mesure de protection particulière n'est précisée sur la fiche de l'Institut National du Patrimoine Naturel. La présence d'une zone répertoriée à l'inventaire ZNIEFF ne constitue pas en soi une protection réglementaire du terrain concerné.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est pas couverte par un arrêté de protection de biotope. Le plus proche est situé à plus de 2,6 km du projet, il s'agit de l'"Etang des Plantées" (FR3800739).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est située dans aucun parc national, parc naturel marin, réserve naturelle, zone de conservation halieutique ou parc naturel régional.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune dispose d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du réseau routier de la Communauté d'Agglomération Loire-Forez pour la période 2016-2021. C'est l'avenue de la Mairie (contigue au projet) qui est concernée par ce PPBE. L'avenue est également une infrastructure de catégorie 3 dont le niveau sonore de référence Laeq est compris entre 70 et 76 dB(A).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'a fait l'objet d'aucune délimitation de zone humide. Selon le portail des zones humides Auvergne Rhône Alpes (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) le site du projet n'est pas localisé dans une zone à dominante humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est soumise au PPRN Inondation Fleuve Loire approuvé le 23.11.1998. Cependant la zone du projet se situe en dehors de la limite de la zone réglementée du PPRNI, en zone blanche où le risque d'inondation est très faible. La commune ne dispose d'aucun autre PPRN ni d'aucun PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude de contrôle de la qualité environnementale du sol et des eaux souterraines (Annexe 8) a montré la présence de deux sources concentrées au droit du site : une 1ère au sud de la zone d'atelier et semble se limiter aux terrains superficiels, une 2nde au droit de la station-service. Il est noté également l'absence d'impact dans les eaux souterraines au droit de l'atelier.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par une servitude résultant de l'instauration de périmètre de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales - Arrêté Préfectoral de DUP n°99-51 du 15.01.1999. La zone du projet est concernée par un périmètre de protection éloignée des puits du Bonson.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est pas située dans un site inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le zone du projet n'est pas localisée au sein d'un site Natura 2000. La ZPS la plus proche se trouve à 1,8km à l'est du projet, il s'agit de "Plaine du Forez" (FR8212024). La ZSC la plus proche se trouve à 2 km à l'est du projet, il s'agit de "Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire" (FR8201765).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est pas située dans un site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux prélevées proviendront uniquement du réseau public de distribution d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre du diagnostic complémentaire des propositions ont été faites pour implanter des piézomètres et évaluer la qualité des eaux, le sens d'écoulement ainsi que les battements de nappe au niveau du puit existant au sein de la parcelle du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle n°2 est occupée par une station-service et un garage automobile qui n'est plus en activité mais dont les installations sont encore présentes. Les parcelles n°3 et n°4 sont occupées par une friche où un bâtiment est partiellement en ruine (sur la parcelle n°4). Les parcelles n°5 et n°6 sont occupées par des habitations. Les bâtiments existants sur la zone du projet seront démolis. Les matériaux issus de la démolition seront évacués vers des filières de gestion adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Si des matériaux sont apportés sur le site, ils seront propres de toute pollution.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera un dérangement temporaire de la faune locale en phase travaux par le bruit et les mouvements. Le projet se situe sur des parcelles partiellement urbanisées. La friche herbacée et arbustive présentent un faible intérêt. En l'absence de potentialités écologiques du site, en particulier pour les habitats et les espèces d'intérêt patrimoniales, le niveau d'impact estimé est faible. De plus le projet prévoit la création d'espaces verts qui permettra la nidification des espèces avifaunistiques communes.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le zone du projet n'est pas localisée au sein d'un site Natura 2000. La ZPS la plus proche se trouve à 1,8km à l'est du projet, il s'agit de "Plaine du Forez" (FR8212024). La ZSC la plus proche se trouve à 2 km à l'est du projet, il s'agit de "Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire" (FR8201765).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet est située au sein de la Znieff de type II "Plaine du Forez" (Identifiant n°820002499). Aucune mesure de protection particulière n'est précisée sur la fiche de l'Institut National du Patrimoine Naturel. La présence d'une zone répertoriée à l'inventaire ZNIEFF ne constitue pas en soi une protection réglementaire du terrain concernée
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune ne fait pas l'objet d'un PPRT. La commune est concernée par le risque de transport de marchandises dangereuses.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet se situe en dehors de la limite de la zone réglementée du PPRNI, en zone blanche où le risque d'inondation est très faible. Selon Géorisque, la commune est concernée par le mouvement de terrain tassement différentiels, phénomène météorologique : tempête et grains (vent).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les investigations de terrain réalisées ont montré la présence de 2 sources concentrées au droit du site : une 1ère au sud de la zone atelier et semble se limiter aux terrains superficiels, une 2nde au droit de la station-service. Les sols sont impactés depuis la surface jusque dans la zone saturée de la nappe. L'absence d'impact dans les eaux souterraines au droit de l'atelier a été constatée. Au droit du futur bassin de gestion des eaux pluviales, les terrains peuvent être considérés comme inertes et pourront être évacués en installation de Stockage de Déchets Inertes sous réserve d'acceptation préalable.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude d'accessibilité a été réalisée (Annexe 10 du cerfa). Les conclusions sont les suivantes: A la vue des volumes de trafic, le fonctionnement en carrefour giratoire au droit de l'entrée du futur magasin (rue des Peupliers x Av de la Mairie) est adapté. La situation future testée est la plus pénalisante possible, car il est considéré un trafic équivalent à l'existant sur le projet qui remplacera l'actuel magasin LIDL et parce qu'aucun foisonnement n'est pris en compte avec la zone commerciale.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les seuls bruits sont liés au trafic routier engendré par le magasin. Le magasin en lui-même ne provoquera que très peu de nuisances sonores. Au vu du contexte local (à proximité de la ZAC des Javelottes et du magasin LIDL existant), de la présence contigue de l'avenue de la Mairie qui est classée dans le Plan de prévention des bruits, le site aura un impact négligeable sur les nuisances sonores existantes.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les vibrations seront effectives uniquement pendant la phase travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les seules émissions lumineuses engendrées sont celles du magasin et du parking, uniquement pendant les heures d'ouverture. Elle sont négligeables au vu du contexte de localisation du projet (à proximité de la ZAC des Javelottes).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront gérées au sein de la parcelle du projet. Le projet prévoit un bassin paysager d'infiltration d'un volume de 103,5 m³ et un bassin de rétention souterrain. Les pavés drainants (evergreen) géreront 207 m³ des eaux pluviales.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet de parking en lui même ne produira pas de déchet. Le magasin LIDL attendant au parking produira des déchets de type ménager et de bureaux. Le magasin prévoit le tri des déchets. Les déchets seront ramassés par la communauté d'agglomération Loire-Foréz.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Avant de pouvoir envisager des travaux d'aménagement au droit du site, il conviendra de procéder à :

- l'abandon et au rebouchage de l'ouvrage d'accès à la nappe présent sur la parcelle AN 2 suivant les règles de l'art (norme NFX 10 999), avec si besoin déclaration auprès des autorités concernées ;
- au nettoyage, à la vidange, au dégazage et à l'évacuation de l'ensemble des cuves aériennes ou enterrées, installations pétrolières et tuyauterie par une société spécialisée. En dehors des zones des points chauds, des prélèvements fonds de fouilles devront être réalisés afin de vérifier la qualité des terres sous-jacentes ;
- la mise en oeuvre de travaux de dépollution pour supprimer les sources concentrées et garantir la compatibilité de l'état du site avec le projet d'aménagement.

En première approche, voici une proposition de travaux de dépollution envisageables au droit du site :

- Source concentrée n°1 (atelier) : terrassement au droit de la zone impactée et évacuation hors site en filière agréée.
- Source concentrée n°2 (station-service) - Terrassement sur toute la hauteur impactée (jusqu'à 4 ou 5 m de profondeur) et évacuation hors site des terres excavées. Compte tenu de la très forte proportion de composés volatils, les terrassements seront réalisés sous tente. Afin de pouvoir terrasser, la nappe sera rabattue avec un pompage des eaux souterraines au droit de la fosse créée. Un traitement sur site des eaux pompées sera nécessaire. (Annexe 8)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse réalisée, nous estimons que le projet de construction d'un parking attenant au magasin LIDL peut être dispensé d'étude d'impact. Le projet est situé au sein de la commune de Bonson, au droit de parcelles déjà urbanisées, de très faible enjeu écologique et n'engendrera pas d'impact significatif sur le milieu physique, ni sur le milieu naturel, même si le projet s'insère au sein d'une ZNIEFF. Aucun impact n'est à prévoir au niveau du patrimoine architectural et du paysage. Les aléas et risques naturels sont négligeables. L'impact lié aux nuisances sonores sera négligeable. Le projet engendrera une augmentation de trafic négligeable. Les impacts du projet dans son ensemble sont négligeables.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7: Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale concernant la création d'un parking attenant au magasin LIDL sur la commune de Bonson (42)
Annexe 8: Etude historique et documentaire - R001-1249786GAU-V01 du 29 avril 2016
Annexe 9: Contrôle de la qualité environnementale du sol et des eaux souterraines - R001-1243786GAU-V01 du 19 juin 2017
Annexe 10: Etude d'accessibilité du projet LIDL de BONSON du 22/06/2018 - Egis

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

ST QUENTIN FALLAVIER

le, 08 08 2018

Signature



iquant sur le cadre ci-dessus